

Plan Climat Air Energie Territorial

Fiches action



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

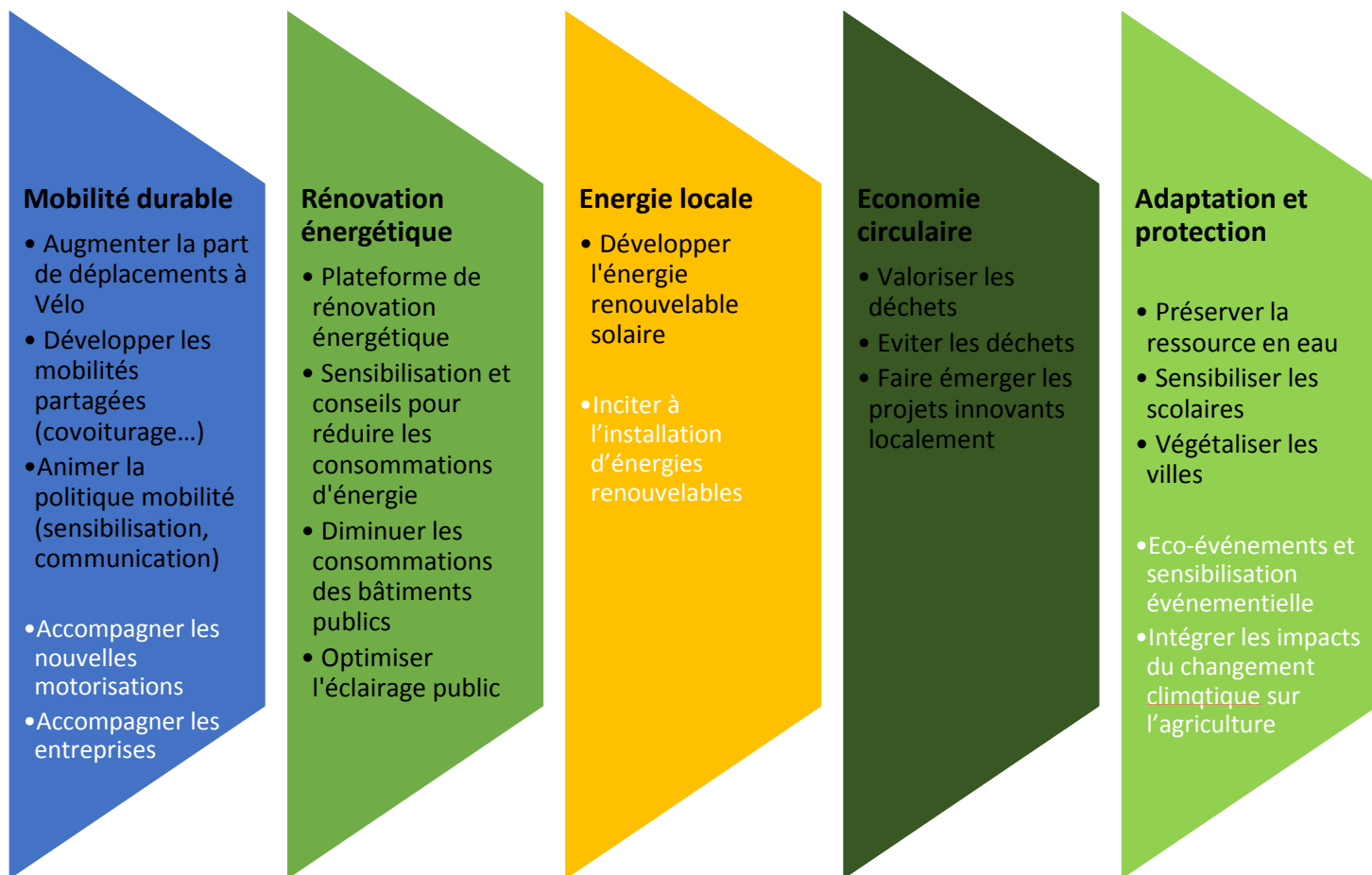
LES FICHES ACTIONS

Les cinq enjeux du présent Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain adaptent au territoire les six piliers de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

A partir de ces enjeux stratégiques, un plan d'action se dessine, représentant autant de fiches actions prioritaires ou moins prioritaires.

Ainsi, on obtient 14 axes stratégiques prioritaires, et 6 axes secondaires qui seront traités de manière moins approfondie et avec un calendrier moins contraignant.





Légende :
 En noir : les actions prioritaires
 En blanc : les actions secondaires

Les fiches actions sont composées de :

- Leur axe stratégie
- Le titre de la fiche action
- Un numéro de fiche action avec une lettre représentant l'axe stratégique et un numéro de fiche action
- Les pilotes et partenaires de la fiche action
- Les documents de référence
- Le contexte de la fiche action et les objectifs à atteindre
- Une description des actions mises en œuvre. Selon l'avancée des actions, le descriptif peut être plus ou moins long.
- Le budget identifié pour mettre en œuvre les actions
- Le calendrier de démarrage de l'action. Il s'agit d'actions à moyen et long terme, des dates de fin ne sont donc pas présentées
- Des indicateurs déjà identifiés pour la fiche action
- L'évaluation de l'action vis-à-vis de son action pour réduire les gaz à effet de serre, réduire les consommations d'énergie, en fonction de son impact sur l'environnement et la qualité de l'air. Cette évaluation met en avant l'impact des actions à travers une brève description de l'impact et un code couleur :

■	Impact très positif
■	Impact positif
■	Impact faible ou neutre



MOBILITE
DURABLE

AXE A MOBILITE DURABLE

Fiches actions :

Prioritaires

- Augmenter la part de déplacements à Vélo
- Développer les mobilités partagées (covoiturage...)
- Animer la politique mobilité (sensibilisation, communication)

Secondaires

- Accompagner les nouvelles motorisations
- Accompagner les entreprises

Axe stratégique	Mobilité durable
Action :	Augmenter la part de déplacements à vélo

N°	A.1.0
-----------	-------



Pilotage CCPA	
Pilote :	Service mobilité (coordination)
Co-pilotes :	Pôle développement économique (en lien avec les zones d'activité) Pôle tourisme (en lien avec les lieux d'accueil touristique)

Partenaires
Département de l'Ain (Plan Vélo : aménagement, financement), ADEME (Accompagnement et financement)

Documents de référence	Plan Vélo, SNBC, PREPA, LOM, <i>SRADET (en projet)</i>
-------------------------------	--

Contexte et objectifs	<p>Sur le territoire, les transports représentent 36% des consommations énergétiques (en hausse de 35% depuis 1990) et 36% des gaz à effet de serre émis. Cette facture énergétique a également un coût pour les ménages : 2100€ en moyenne par an de carburant. Parmi les habitants de la Plaine de l'Ain, 16% sont en situation de vulnérabilité énergétique (ils consacrent plus de 4,5% de leurs revenus à la dépense de carburant). Le transport routier de personnes émet 119,6 kteq CO₂, Enfin, la qualité de l'air est affectée par les transports routiers : 59% des émissions de dioxyde d'azote, 16% des particules fines (PM10) et 19% des particules très fines (PM 2,5) sont liées au transport. Les concentrations en NO₂ sont plus marquées le long des principaux axes routiers. Ces polluants ont un impact sur la santé des habitants exposés (irritations et altération des fonctions respiratoires, substances cancérigènes, mortalité pour causes respiratoires ou cardiovasculaires)</p> <p>Sur les déplacements domicile travail, 7 communes de la Plaine de l'Ain ont des administrés qui effectuent des distances médianes de moins de 9km. Pour 8 autres communes, la distance médiane est inférieure à 12. Ces déplacements pourraient s'effectuer par des modes doux comme le vélo.</p> <p>Cependant, il est nécessaire de sécuriser ces trajets pour permettre aux habitants de les réaliser dans de bonnes conditions, de fournir des services et encourager cette pratique.</p> <p>Aujourd'hui, 2% des déplacements sur le territoire sont effectués en deux-roues. La part atteignable selon le CEREMA sur ce type de territoire est de 12% de déplacements modes doux. Suivant l'hypothèse d'un passage à 8% des déplacements à vélo en 2030, les réductions d'émission de gaz à effet de serre seraient de 7176 t eqCO₂ en 2030.</p>
------------------------------	--

Description des actions mises en œuvre	<p>- Mailler un réseau de pistes cyclables</p> <p><u>Pistes cyclables déjà existantes</u> : La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain aménage des pistes cyclables interurbaines dans le cadre du schéma cyclable mis en place en 2011 ; Douvres - Ambérieu, Ambérieu-Ambronay, Meximieux - Villieu-Loyes-Mollon, Sault-Brénaz – Lagnieu – Villebois. Un fonds de concours pistes cyclables pour les communes est proposé afin que les villes puissent créer des pistes sécurisées en zone urbaine. Fort de son Plan Vélo, le Département de l'Ain soutient et développe les infrastructures cyclables.</p> <p><u>Nouvelles actions</u> : Un nouveau schéma de pistes cyclables sera mis en place pour prendre en compte les nouvelles frontières de l'intercommunalité et se focaliser sur les déplacements domicile-travail, scolaires et liés au tourisme. Le fonds de concours pistes cyclables continue d'être proposé.</p> <p><u>Recommandations</u> : Les pistes cyclables doivent limiter l'artificialisation des sols au maximum et ne pas s'implanter sur des zones protégées. A ce titre, les chaussées à voie centrale banalisées sont recommandées sur les routes peu fréquentées, sous conditions de sécurité. De plus, la sécurité des cyclistes doit être favorisée (protéger les voies cyclables, limiter la vitesse...).</p> <p>- Développer des services liés au vélo</p> <p><u>Nouvelle action</u> : Plusieurs acteurs vélo sont présents sur le territoire. Recenser et communiquer sur les services déjà présents permet de faciliter la tâche aux cyclistes, encourager la pratique du vélo mais également de repérer les manques en termes de services vélo sur le territoire. Une attention sera également être portée sur le stationnement des vélos et leur sécurisation. Projet lauréat « Vélo & Territoire » de l'ADEME.</p> <p>- Encourager la pratique du vélo à assistance électrique</p> <p><u>Subvention VAE existante</u> : Selon la distance domicile-travail ou bien les capacités physiques des personnes, le vélo classique peut constituer un frein. C'est pourquoi la communauté de communes subventionne l'achat de vélo à assistance électrique (et les trottinettes électriques depuis 2019) pour les usagers du TER afin de permettre un rabattement en mode doux, et pour les habitants de la Plaine de l'Ain qui travaillent à moins de 15km sur le territoire.</p> <p style="text-align: center;"><i>L'ensemble de ces actions permet de faciliter l'usage du vélo par des infrastructures, de l'équipement et services.</i></p>
---	--

Budget	<ul style="list-style-type: none"> - Budget pistes cyclables CCPA : 1 160 000€ par an - Fonds de concours pistes cyclables pour les communes : 100 000€ par an - Subventions vélo à assistance électrique de la CCPA pour le domicile-travail et usagers TER : 15000€ en 2019 - Subvention de trottinettes électriques pour les usagers du TER : 2500€ en 2019 - Appel à projet remporté "Vélo & territoires" de l'ADEME (100 à 200K€ en co-financement)
---------------	---

Calendrier	En cours sur 2019
-------------------	-------------------

Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nb de km de pistes cyclables créées (si possible, évaluation de la fréquentation et des gains de GES et de réduction de consommation d'énergie liés) - Nb de vélos subventionnés (si possible : évaluation des gains de GES et consommations énergie) - Nb d'actions de promotion menées et de services installés
--------------------	---

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
	Réduction des émissions de GES forte	Réduction des consommations forte	Réduction des émissions liées au transport routier	Doit limiter l'artificialisation des sols, éviter les zones protégées

Axe stratégique	Mobilité durable
Action :	Développer les mobilités partagées

N°	A.2.0
-----------	-------



Pilotage CCPA	
Pilote :	Service mobilité (coordination)
Co-pilotes :	Pôle développement économique (en lien avec les zones d'activité et les employeurs)

Partenaires
Région AURA (Mov'ici), ADEME (accompagnement et financement), Département de l'Ain (coordinateur, expertise), AURA EE (PEND-AURA+), CEREMA (évaluation des programmes)

Documents de référence	LOTI/LOM, SNBC, PREPA, <i>SRADET (en projet)</i>
-------------------------------	--

Contexte et objectifs	<p>Sur le territoire, les transports représentent 36% des consommations énergétiques (en hausse de 35% depuis 1990) et 36% des gaz à effet de serre émis. Cette facture énergétique a également un coût pour les ménages : 2100€ en moyenne par an de carburant. Parmi les habitants de la Plaine de l'Ain, 16% sont en situation de vulnérabilité énergétique (ils consacrent plus de 4,5% de leurs revenus à la dépense de carburant). Le transport routier de personnes émet 119,6 kteq CO2. Enfin, la qualité de l'air est affectée par les transports routiers : 59% des émissions de dioxyde d'azote, 16% des particules fines (PM10) et 19% des particules très fines (PM 2,5) sont liées au transport. Les concentrations en NO2 sont plus marquées le long des principaux axes routiers. Ces polluants ont un impact sur la santé des habitants exposés (irritations et altération des fonctions respiratoires, substances cancérigènes, mortalité pour causes respiratoires ou cardiovasculaires)</p> <p>Dans la Plaine de l'Ain, 81% des déplacements domicile-travail sont effectués en voiture, avec un taux d'occupation par véhicule moyen de 1,38 personnes (en diminution car il était de 1,44 personnes en 2006). Pour encourager les habitants à partager leurs voitures, il est nécessaire de mettre en place des outils pour faciliter les rencontres en covoitureurs potentiels et rendre le covoiturage attractif.</p> <p>Selon le diagnostic du PCAET, au global sur la politique mobilité, il est possible d'améliorer les taux de remplissage des véhicules de 30%. Sur l'hypothèse d'un passage de 1,38 personnes par véhicule à 1,8 personnes par véhicules, 27 907 tequCO2 peuvent être économisées en 2030.</p>
------------------------------	---

<p>Description des actions mises en œuvre</p>	<p><u>Actions déjà menées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer et animer la plateforme régionale Mov'ici et la communauté "Plaine de l'Ain" Pour les covoitureurs qui souhaitent former des équipages réguliers, la plateforme Mov'ici leur permet de poster leurs trajets réguliers et trouver des covoitureurs facilement. <p><u>Nouvelles actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des lignes de covoiturage pour assurer un passage régulier Sur les routes les plus fréquentées pour les trajets domicile-travail, les lignes flexibilisent le covoiturage car les conducteurs-covoitureurs sont engagés à passer à un horaire et indemnisés en conséquence. Les passagers-covoitureurs peuvent alors se rendre à l'arrêt de covoiturage quand ils le souhaitent et être assurés de trouver un conducteur rapidement pour les amener. - Créer des hubs mobilité Les usages mobilité se dématérialisent à travers l'utilisation d'applications mobiles. Les hubs de mobilité créent des points de rencontre interactif qui connecte plusieurs modes de transport entre eux (intermodalité : Mov'ici, lignes de covoiturage, transports publics...) - Déployer Stop 'n GO dans les communes L'auto-stop organisé facilite le partage des véhicules, des lignes existent déjà sur le territoire. Les communes volontaires pourront être accompagnées pour la mise en place d'arrêts dans leur ville et participeront à la communication générale. - Définir un schéma de parkings de covoiturage Pour se retrouver entre covoitureurs, les parkings de covoiturage rendent possible la rencontre près de points d'intérêts. La communauté de communes en a déjà mis en place deux, aux abords des entrées autoroutières. L'action consiste à repérer sur le territoire quels endroits pourraient être convertis en parkings de covoiturage et décider s'il est nécessaire d'en créer de nouveaux. - Expérimenter l'auto-partage Un ou plusieurs véhicules mis à disposition des habitants permet de remplacer l'utilisation de véhicules individuels pour certains trajets. S'il est électrique, il réduira les émissions de polluants tout en faisant la promotion de ce type de véhicule. Projet lauréat « France Mobilités TENMOD »
--	--

<p>Budget</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mov'ici : budget partenaire Région AURA - Co-financement d'actions via TENMOD France Mobilité (100ke en co-financement) - Financement de ligne de covoiturage via le programme PEND-AURA+ (358Ke) - Possibilité de financement des hubs mobilité via FEDER et DSIL - Nombre de places de parking pour du covoiturage
----------------------	--

Calendrier	Marché lignes de covoiturage et hubs mobilité : juillet 2019 pour déploiement janvier 2020 Projet autopartage en cours depuis fin 2018 pour 36 mois
-------------------	--

Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nb d'utilisateurs passagers ligne de covoiturage (si possible : évaluation des diminutions de GES et de consommation d'énergie) - Nb d'annonces sur Mov'ici - Nb de hubs mobilité installés - Nb d'inscrits à Stop 'n GO - Nb de places de covoiturage dans les parkings (si possible : évaluation de la fréquentation et quantification des diminutions de GES et de consommation d'énergie liés)
--------------------	--

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
	Réduction des émissions de GES forte	Réduction des consommations forte	Réduction des émissions liées aux transports routiers	Doit éviter l'artificialisation des sols et l'implantation en zones protégées

Axe stratégique	Mobilité durable
Action :	Animer la politique mobilité

N°	A.3.0
-----------	-------



Pilotage CCPA	
Pilote :	Service mobilité (coordination)
Co-pilotes :	Pôles développement économique (pour diffusion auprès des zones d'activité et des employeurs), tourisme et habitat (pour diffusion)

Partenaires
Région AURA (challenge mobilité), communes (expérimentation covoiturage solidaire), Département de l'Ain (réseau mobilité dans l'Ain), ALEC01 (promotion de challenge mobilité)

Documents de référence	LOTI/LOM, SNBC, PREPA, <i>SRADET (en projet)</i>
-------------------------------	--

Contexte et objectifs	<p>Sur le territoire, les transports représentent 36% des consommations énergétiques (en hausse de 35% depuis 1990) et 36% des gaz à effet de serre émis. Cette facture énergétique a également un coût pour les ménages : 2100€ en moyenne par an de carburant. Parmi les habitants de la Plaine de l'Ain, 16% sont en situation de vulnérabilité énergétique (ils consacrent plus de 4,5% de leurs revenus à la dépense de carburant). Le transport routier de personnes émet 119,6 kteq CO2. Enfin, la qualité de l'air est affectée par les transports routiers : 59% des émissions de dioxyde d'azote, 16% des particules fines (PM10) et 19% des particules très fines (PM 2,5) sont liées au transport. Les concentrations en NO2 sont plus marquées le long des principaux axes routiers. Ces polluants ont un impact sur la santé des habitants exposés (irritations et altération des fonctions respiratoires, substances cancérigènes, mortalité pour causes respiratoires ou cardiovasculaires)</p> <p>Il y a une certaine méconnaissance des dispositifs de mobilité existants. A travers de l'animation et des actions de communication, les comportements mobilité pourront évoluer. Sur l'hypothèse d'une augmentation de 10% de la fréquentation des transports en commun, cela permettrait d'éviter 5944 teqCO2 en 2030.</p>
------------------------------	--

Description des actions mises en œuvre	<p><u>Action existante :</u></p> <p>Animation par le Département de l'Ain Le Département accompagne les politiques de mobilité alternatives des territoires et anime un réseau de conseillers mobilité</p> <p><u>Nouvelles actions :</u></p> <p>Création et diffusion d'un guide mobilité Ce guide présentera les solutions existantes et sera mis à jour régulièrement. Les entreprises seront sollicitées pour sa diffusion et encouragées à mettre en places des plans de déplacement volontaire.</p> <p>Organisation de journées de test Les nouvelles mobilités, pour être adoptées, ont besoin d'être essayées. Des facilités seront donc proposées pour utiliser les lignes de covoiturage, l'auto-partage, le vélo... A travers le relais départemental via ALEC01, le territoire fera la promotion du Challenge mobilité régional auprès des entreprises et organismes du département.</p> <p>Communiquer à travers les hubs mobilité En tant que lieu de repère et de transit entre deux modes, les hubs mobilité sont aussi des lieux d'information sur les mobilités et des lieux privilégiés d'animation. Ces infrastructures veillent à limiter l'artificialisation des sols au maximum et à ne pas s'implanter sur des zones protégées.</p> <p>Animer le covoiturage solidaire A l'échelle communale, accompagner le covoiturage solidaire à destination des séniors dans les communes volontaires. Avec les écoles volontaires, accompagner le covoiturage scolaire et pédibus pour les écoles et les loisirs des enfants.</p>
---	---

Budget	<ul style="list-style-type: none"> - Budget communication CCPA - RH en interne - recrutement d'un chargé de mobilité fin 2019 - Guide des mobilité (15k euros)
---------------	---

Calendrier	Première édition du guide mobilité en 2019. Journées test à partir de 2020
-------------------	--

Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nb de guides mobilité imprimés - Nb de journées test organisées - Nb de communes impliquées dans une démarche de co-transport solidaire (covoiturage, pédibus...)
--------------------	---

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
	Réduction des émissions de GES	Réduction des consommations	Réduction des émissions liées au transport routier	

Axe stratégique	Mobilité durable
Action :	Accompagner les nouvelles motorisations

N°	A.4.0
-----------	-------

Pilotage CCPA	
Pilote :	Pôles mobilité (coordination) et développement économique (porteurs de projet, accompagnement entreprises)

Partenaires
ENEDIS (déploiement bornes de recharge électriques), GRDF (déploiement GNV), Département de l'Ain (étude de potentiel), Région (hydrogène)

Documents de référence	LOTI/LOM, SNBC, PREPA, <i>SRADET (en projet)</i>
-------------------------------	--

Contexte et objectifs	<p>Sur le territoire, les transports représentent 36% des consommations énergétiques (en hausse de 35% depuis 1990) et 36% des gaz à effet de serre émis. Cette facture énergétique a également un coût pour les ménages : 2100€ en moyenne par an de carburant. Parmi les habitants de la Plaine de l'Ain, 16% sont en situation de vulnérabilité énergétique (ils consacrent plus de 4,5% de leurs revenus à la dépense de carburant). Le transport routier de personnes émet 119,6 kteq CO2. Enfin, la qualité de l'air est affectée par les transports routiers : 59% des émissions de dioxyde d'azote, 16% des particules fines (PM10) et 19% des particules très fines (PM 2,5) sont liées au transport. Les concentrations en NO2 sont plus marquées le long des principaux axes routiers. Ces polluants ont un impact sur la santé des habitants exposés (irritations et altération des fonctions respiratoires, substances cancérigènes, mortalité pour causes respiratoires ou cardiovasculaires).</p> <p>Les nouvelles motorisations (électriques, GNC, hydrogène...) entraînent des besoins différents d'infrastructures. Accompagner les habitants et entreprises dans le passage à de nouvelles énergies pour approvisionner leur véhicule dans une optique durable permet de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et d'envisager un approvisionnement en énergie locale. Sur une hypothèse d'un renouvellement de 5000 véhicules vers une motorisation électrique et de 175 véhicules GNV, les émissions évitées seraient de 16979 teqCO2 en 2030.</p>
------------------------------	---

Description des actions mises en œuvre	<p>Station GNV existante sur le territoire et quelques bornes de recharge électrique (notamment installés par la CCPA sur ses nouveaux parkings)</p> <p><u>Nouvelles actions</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir un schéma de développement de bornes de recharge sur le territoire et étudier les besoins <p>La CCPA suivra le développement des bornes de recharge et leur emplacement sur le territoire pour s'assurer d'un maillage suffisant, suivant l'étude de potentiel des infrastructures de recharges VE du Département de l'Ain. Elle pourra aussi sonder les habitants pour connaître les besoins. Les bornes seront placées sur des sols déjà artificialisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les communes sur leurs projets de bornes de recharge - Faire la promotion de la station GNV de Blyes (en partenariat avec GRDF : informations, journées d'essai, visite de la station...) - Développement de la filière hydrogène par la Région Auvergne Rhône-Alpes
---	--

Budget	<ul style="list-style-type: none"> - Ingénierie interne pour étudier les besoins sur le territoire (recrutement chargé mobilité en septembre 2019) - Budget et financement à affiner pour le déploiement sur les communes + programme ADVENIR - Budget partenaire (GRDF)
---------------	---

Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Evénement de promotion station GNV dernier trimestre 2019 - Etude des bornes de recharge : à partir de 2021
-------------------	--

Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de stations de recharge alternatives sur le territoire (sur base des données data.gouv et de la connaissance du territoire) - Indicateurs de qualité de l'air : diminution du nombre de personnes exposées aux particules
--------------------	---

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
	Réduction des émissions de GES forte	Réduction des consommations forte	Réduction des émissions liées aux transports routiers	Doit éviter l'artificialisation des sols et l'implantation en zones protégées

Axe stratégique	Mobilité durable
Action :	Accompagner les entreprises

N°	A.5.0
-----------	-------

Pilotage CCPA	
Pilote :	Pôles mobilité (coordination) et développement économique (diffusion auprès des entreprises)

Partenaires
Région Auvergne Rhône Alpes (Challenge mobilité), SMPIPA (projet de mutualisation de transports), Département de l'Ain et ALEC01 (animation speed meeting covoiturage), CCI de l'Ain (relais aux entreprises)

Documents de référence	LOTI/LOM, SNBC, PREPA, <i>SRADET (en projet)</i>
-------------------------------	--

Contexte et objectifs	<p>Sur le territoire, les transports représentent 36% des consommations énergétiques (en hausse de 35% depuis 1990) et 36% des gaz à effet de serre émis. Cette facture énergétique a également un coût pour les ménages : 2100€ en moyenne par an de carburant. Parmi les habitants de la Plaine de l'Ain, 16% sont en situation de vulnérabilité énergétique (ils consacrent plus de 4,5% de leurs revenus à la dépense de carburant). Le transport routier de personnes émet 119,6 kteq CO2.</p> <p>Enfin, la qualité de l'air est affectée par les transports routiers : 58% des émissions de dioxyde d'azote, 16% des particules fines (PM10) et 19% des particules très fines (PM 2,5) sont liées au transport. Les concentrations de certains de ces polluants ont entraîné plusieurs fois l'activation du dispositif préfectoral pour la gestion des épisodes de pollution. Ces polluants ont un impact sur la santé des habitants exposés (irritations et altération des fonctions respiratoires, substances cancérigènes, mortalité pour causes respiratoires ou cardiovasculaires).</p> <p>Dans la Plaine de l'Ain, 81% des déplacements domicile-travail sont effectués en voiture, avec un taux d'occupation par véhicule moyen de 1,38 personnes (en diminution car il était de 1,44 personnes en 2006). Pour encourager les habitants à partager leur voiture sur les trajets domicile-travail, la coopération avec les entreprises est nécessaire.</p> <p>Selon le diagnostic du PCAET, au global sur la politique mobilité, il est possible de réduire de 30% les consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 sur le secteur des transports.</p>
------------------------------	---

Description des actions mises en œuvre	<p>Le Challenge mobilité de la Région est organisé depuis plusieurs années.</p> <p><u>Nouvelles actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion du challenge mobilité auprès des entreprises de la CCPA Chaque année, la Région Auvergne Rhône-Alpes organise un grand challenge mobilité pour inciter les salariés à expérimenter un autre mode de transport sur une journée en juin. - Communiquer sur le covoiturage et les solutions mobilité alternatives auprès des entreprises. Les entreprises seront encouragées à mettre en places des plans de déplacement volontaire. - Projet de mutualisation de transports privés sur le Parc Industriel Les entreprises échangent sur la mutualisation d'une centrale de mobilité pour le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain afin de proposer à leurs salariés un mode de déplacement gratuit et moins polluant. - Animation « speed dating covoiturage » L'ALEC01 a développé une animation pour favoriser la création d'équipages de covoiturage. Les animations sont proposées avec le soutien du Département de l'Ain.
---	--

Budget	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines : 1/5 ETP pour la coordination des actions sur le Parc Industriel et recrutement chargé de mobilité (septembre 2019) - Budget partenaire : ALEC01 pour animation en entreprise
---------------	---

Calendrier	En cours sur 2019
-------------------	-------------------

Indicateurs	- Nombre d'entreprises participantes au challenge mobilité
--------------------	--

Evaluation	GES Réduction des émissions de GES	Energie Réduction des consommations	Qualité de l'air Réduction des émissions liées au transport routier	Impact environnemental
-------------------	--	---	---	-------------------------------



RENOVATION
ENERGETIQUE

AXE B RENOVATION ENERGETIQUE

Fiches actions :

Prioritaires

- Plateforme de rénovation énergétique
- Sensibilisation et conseils pour réduire les consommations d'énergie
- Diminuer les consommations des bâtiments publics
- Optimiser l'éclairage public

Axe stratégique	Rénovation énergétique
Action :	Mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique

N°	B.1.0
-----------	-------



Pilotage CCPA	
Pilote :	Pôle Habitat (coordination)
Co-pilotes :	Pôle PCAET (pour intégrer de nouveaux services à la plateforme)

Partenaires
Région Auvergne-Rhône-Alpes (financement), Département de l'Ai (financement), ALECO1 (opérateur conseils / animation)

Documents de référence	SNBC, PREPA, <i>SRADDET (en projet)</i>
-------------------------------	---

Contexte et objectifs	<p>Le secteur résidentiel est responsable de 24% des consommations d'énergie du territoire, en hausse de 18% par rapport à 1990. Cette consommation a également un coût financier pour les ménages du territoire : 2400€ par an en moyenne (chauffage, éclairage, eau chaude sanitaire, climatisation, électricité spécifique). Ainsi, 20% de la population est en situation de vulnérabilité énergétique sur le territoire, dont 30% des retraités. Par ailleurs, 47% des personnes chauffées au fioul sont en situation de vulnérabilité énergétique.</p> <p>Le chauffage est un poste prioritaire pour diminuer la facture énergétique, avec une attention portée sur l'électricité spécifique (audiovisuel, multimédia...) en hausse de 142% depuis 1990. De plus, plus de 40% des logements ont été construits avant toute réglementation thermique, et seulement 4% des logements en suivant la réglementation BBC (bâtiment basse consommation). Les communes les plus impactées sont celles situées à l'Est du territoire. Les actions de rénovation énergétique sont donc essentielles.</p> <p>Enfin, le secteur résidentiel est responsable de 40% des particules fines PM10, et de 57% des particules fines PM2,5. Cela est dû à du chauffage au bois peu performant. Ces polluants ont un impact sur la santé des habitants exposés (irritations et altération des fonctions respiratoires, substances cancérigènes, mortalité pour causes respiratoires ou cardiovasculaires) La modernisation du système de chauffage et sensibilisation sur les gestes à avoir sont des actions à mener.</p> <p>En 2017, la mise en œuvre du PLH (Plan Local de l'Habitat) avait traité 178 dossiers dans le dispositif « Habiter mieux » et l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) avait permis de réaliser 302 visites et 124 logements améliorés avec un gain énergétique compris en 25 et 45%.</p> <p>Grâce à la plateforme de rénovation énergétique, il est prévu de rénover 85 foyers par an, soit une hypothèse de gain énergétique de 72,1 tCo2/an pour 28% d'économie d'énergie au minimum, soit 791,1 tCo2 en 2030. De plus, il est prévu de contacter 500 foyers pour de l'information, conseil et sensibilisation, soit une hypothèse de gain de 700 tCo2/an, soit 7 706,4 tCo2 en 2030.</p> <p>Au total, en 2030, la plateforme de rénovation énergétique peut permettre un gain de 8 500 tCO2 en 2030.</p>
------------------------------	--

Description des actions mises en œuvre	<p><u>Action nouvelle depuis 2019 :</u></p> <p>Création d'une plateforme de rénovation énergétique</p> <p>Une plateforme de rénovation énergétique agit comme un guichet unique pour les opérations de rénovation énergétique.</p> <p>Elle regroupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - OPAH (opération de programmation de l'amélioration de l'habitat) - Le Bonus de Performance Energétique (aide à la rénovation pour propriétaire occupant non-éligible à l'OPAH) - Conseils sur les économies d'énergie, les travaux de rénovation et d'installation d'énergies renouvelables (permanences physiques et téléphoniques) <p>La plateforme propose un accompagnement complet dans le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1er niveau de conseils gratuit (permanence à l'Espace Agora à Ambérieu-en-Bugey, avec un travail collaboratif mené avec les autres acteurs de l'Agora) - Visite diagnostic à domicile et élaboration d'un rapport de préconisations de travaux - Liste des artisans RGE via le travail de référencement des artisans menés dans le cadre de la plateforme - Aide à l'analyse des devis - Appui au montage financier et recherche de subventions - Suivi des consommations <p><u>Préconisation :</u> prise en compte du confort d'été dans les opérations de réhabilitation</p>
---	---

Budget	<ul style="list-style-type: none"> - Plateforme de rénovation énergétique : 56 500 euros par an - Budgets partenaires dans ces opérations : ADEME, Région, Département
---------------	--

Calendrier	Lancement de la plateforme en 2019
-------------------	------------------------------------

Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements rénovés - Nombre de foyers conseillés - Indicateurs qualité de l'air : diminution du nombre de personnes exposées aux particules
--------------------	--

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
	Réduction des émissions de GES forte	Réduction des consommations d'énergie forte	Réduction des émissions de polluants liées au résidentiel	Aucune incidence

Axe stratégique	Rénovation énergétique
Action :	Sensibiliser et conseiller pour réduire les consommations énergétiques

N°	B.2.0
-----------	-------



Pilotage CCPA	
Pilote :	Pôle Habitat (coordination)
Co-pilotes :	Pôle PCAET (lancement box climat et petits travaux)

Partenaires
Département de l'Ain (co-financement travaux de rénovation), CCI (accompagnement entreprises), ALEC01 (animation)

Documents de référence	SNBC, PREPA, <i>SRADET (en projet)</i>
-------------------------------	--

Contexte et objectifs	<p>Le secteur résidentiel est responsable de 24% des consommations d'énergie du territoire, en hausse de 18% par rapport à 1990. Cette consommation a également un coût financier pour les ménages du territoire : 2400€ par an en moyenne (chauffage, éclairage, eau chaude sanitaire, climatisation, électricité spécifique). Ainsi, 20% de la population est en situation de vulnérabilité énergétique sur le territoire, dont 30% des retraités. Par ailleurs, 47% des personnes chauffées au fioul sont en situation de vulnérabilité énergétique.</p> <p>Le chauffage est un poste prioritaire pour diminuer la facture énergétique, avec une attention portée sur l'électricité spécifique (audiovisuel, multimédia...) en hausse de 142% depuis 1990. De plus, plus de 40% des logements ont été construits avant toute réglementation thermique, et seulement 4% des logements en suivant la réglementation BBC (bâtiment basse consommation). Les communes les plus impactées sont celles situées à l'Est du territoire. Les actions de rénovation énergétique sont donc essentielles.</p> <p>Enfin, le secteur résidentiel est responsable de 40% des particules fines PM10, et de 57% des particules fines PM2,5. Ces polluants ont un impact sur la santé des habitants exposés (irritations et altération des fonctions respiratoires, substances cancérigènes, mortalité pour causes respiratoires ou cardiovasculaires). Cela est dû à du chauffage au bois peu performant. La modernisation du système de chauffage et sensibilisation sur les gestes à avoir sont des actions à mener.</p> <p>Sensibiliser et accompagner 200 ménages par an peut permettre d'économiser 11,943Gwh par an.</p>
------------------------------	--

Description des actions mises en œuvre	<p><u>Actions existantes :</u></p> <p>Organisation de balades thermographiques Par quartier ou commune, ces ateliers sensibilisent les habitants sur les déperditions de chaleur des logements pour les inciter à initier des travaux de rénovation énergétique</p> <p>Prêt de "thermo-kits" Le thermo-kit est un outil pratique de sensibilisation sur les consommations énergétiques et pertitions de chaleur des logements afin d'inciter les habitants à effectuer des travaux et adopter des éco-gestes.</p> <p>Accompagner les entreprises vers moins de consommation d'énergie La CCI et la CMA conduisent des ateliers et modules d'accompagnement des entreprises pour diminuer leur consommation d'énergie et réduire les coûts affiliés.</p> <p><u>Nouvelles actions :</u></p> <p>Rendre accessibles les petits travaux de rénovation énergétique : Initier une démarche de petits travaux d'amélioration de l'habitat et d'isolation peut constituer une démarche rassurante pour les personnes qui craignent d'initier de grands travaux d'économies d'énergie et peut mener par la suite à des rénovations de plus grande ampleur. Cette action est complémentaire avec la plateforme de rénovation énergétique pour les personnes qui n'osent pas utiliser ce service. Le Département de l'Ain co-finance des petits travaux de rénovation pour les locataires et organise des réunions d'informations avec SOLIHA.</p> <p>Création d'une "box climat" Pour soutenir les animations existantes de la plateforme de rénovation énergétique, sera créé sous forme de boîte, la box climat pour initier des changements de comportement pour réduire l'impact énergétique et environnemental des habitations. Elle contient des objets et fiches utiles pour initier de premières actions. Les bénéficiaires prioritaires de cette box sont ceux qui passent par la plateforme de rénovation énergétique ou qui sont accompagnés dans de petits travaux.</p>
---	---

Budget	<p>Plateforme de rénovation énergétique : 56 500€ par an Box climat (2020) : 10K€ Ateliers de sensibilisation pour ménages vulnérables 2019-2020 : 10K€</p>
---------------	---

Calendrier	<p>2019 : balades thermographiques et prêt de thermo-kits, premiers ateliers de sensibilisation 2020 : création et diffusion de la box climat, lancement de l'action sur les petits travaux de rénovation</p>
-------------------	---

Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de balades thermographiques organisées - Nombre de prêts de la valise thermographique - Nombre de foyers sensibilisés et accompagnés - Nombre de box climat distribuées (évaluation des réductions de consommations d'énergie)
--------------------	--

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
	Réduction des émissions de GES forte	Réduction des consommations d'énergie forte	Réduction des émissions de polluants liées au résidentiel	Aucune incidence

Axe stratégique	Rénovation énergétique
Action :	Diminuer les consommations des bâtiments publics

N°	B.3.0
-----------	-------



Pilotage CCPA	
Pilote :	Pôle PCAET (coordination)
Co-pilotes :	Pôle patrimoine bâti (remontée d'informations)

Partenaires
SIEA (ISOL'01), ALEC01 (accompagnement) ,association Les Avertis (accompagnement CEE)

Documents de référence	SNBC, PREPA, <i>SRADET (en projet)</i>
-------------------------------	--

Contexte et objectifs	<p>Le secteur tertiaire, qui inclut les administrations, représente 11% des consommations d'énergie sur le territoire. En moyenne, ces dépenses représentent 7500€ par an par entité. Le chauffage des bâtiments représente 50% de ces consommations. L'isolation et le chauffage de qualité sont donc des leviers pour baisser ces consommations énergétiques. La climatisation et éclairage public sont des consommations qui augmentent particulièrement depuis 1990 et qui doivent faire l'objet d'attention particulière.</p> <p>Le fonds de concours généraliste de la CCPA permet déjà aux communes d'investir dans des travaux de rénovation énergétique. De plus, certaines communes ont déjà mené des opérations d'extinction de l'éclairage public, ce qui génère des gains de consommation importants.</p>
------------------------------	--

Description des actions mises en œuvre	<p><u>Action existante :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet ISOL'01 (porté par le SIEA) <p>Cette opération a pour but d'isoler les combles perdus des bâtiments communaux et intercommunaux du département de l'Ain.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonds de concours pour permettre aux communes de rénover leur patrimoine - Accompagnement technique de l'ALECO1 pour les collectivités à travers le service conseil et les accompagnements techniques financés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Ain. <p><u>Nouvelles actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les communes en ingénierie financière et technique pour réduire leurs consommations d'énergie et d'eau. La CCPA se fait le relais des centres de ressource techniques et des aides existantes. Les travaux de rénovation énergétiques des communes devront veiller à optimiser le traitement des déchets de chantier. - Etude des consommations d'énergie du bâtiment administratif de la communauté de communes - Organisation d'atelier pour accompagner les communes pour prendre en compte la maîtrise de l'énergie via les marchés publics - Prêt de thermo kits aux collectivités pour leurs bâtiments communaux avant un accompagnement de l'ALECO1 <p><u>Préconisation :</u> prise en compte du confort d'été dans les opérations de réhabilitation ou de construction</p>
---	---

Budget	<ul style="list-style-type: none"> - Ingénierie interne CCPA - Mobilisation de CEE - Budget partenaire (SIEA)
---------------	--

Calendrier	2019 : recensement des travaux de rénovation passés en 2018 et en prévision, ateliers de mesure de la consommation des bâtiments communaux, choix d'un prestataire d'accompagnement CEE
-------------------	---

Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de travaux pour économiser eau et énergie (si disponible : évaluation des réductions d'énergie et de consommation d'eau grâce aux travaux)
--------------------	---

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
	Réduction des émissions de GES forte	Réduction des consommations d'énergie forte	Réduction des émissions de polluants liées au tertiaire	Attention au traitement des déchets de chantier

Axe stratégique	Rénovation énergétique
Action :	Optimiser l'éclairage public

N°	B.4.0
-----------	-------



Pilotage CCPA	
Pilote :	Pôle PCAET (coordination)
Co-pilotes :	

Partenaires
SIEA (éclairage), FRAPNA (sensibilisation biodiversité)

Documents de référence	SNBC, PREPA, <i>SRADEET (en projet)</i>
-------------------------------	---

Contexte et objectifs	<p>Le secteur tertiaire, qui inclut les administrations, représente 11% des consommations d'énergie sur le territoire. En moyenne, ces dépenses représentent 7500€ par an par entité. Le chauffage des bâtiments représente 50% de ces consommations. L'isolation et le chauffage de qualité sont donc des leviers pour baisser ces consommations énergétiques. La climatisation et éclairage public sont des consommations qui augmentent particulièrement depuis 1990 et qui doivent faire l'objet d'attention particulière.</p> <p>Le fonds de concours généraliste de la CCPA permet déjà aux communes d'investir dans des travaux de rénovation énergétique. De plus, certaines communes ont déjà mené des opérations d'extinction de l'éclairage public, ce qui génère des gains de consommation importants et préserve la biodiversité.</p> <p>L'extinction de l'éclairage pendant 6h chaque jour permet une diminution d'environ 35% des consommations d'énergie liées à l'éclairage. Le remplacement d'éclairage SHP en LED peut diminuer de 50 à 60% les consommations d'énergie liées à l'éclairage.</p>
------------------------------	---

Description des actions mises en œuvre	<p><u>Nouvelles actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des réunions d'information et sensibilisation sur l'éclairage public Présentation des technologies disponibles, échange de bonnes pratiques et sensibilisation à la pollution lumineuse nocturne vis-à-vis de la biodiversité et des habitants. - Relais des actions proposées par le SIEA pour réduire les consommations d'énergie - Accompagner les communes dans l'optimisation de l'éclairage public (extinction, diminution, modernisation, EnR)
---	--

Budget	<ul style="list-style-type: none"> - Budget communication pour accompagner les communes (5K euros) - Budget partenaire (SIEA)
---------------	---

Calendrier	2019 : première réunion d'information et de sensibilisation
-------------------	---

Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - - Nombre de réunions organisées avec les communes - - Nombre de communes ayant lancé un programme pour des points lumineux optimisés (si disponible : gain par rapport à la consommation énergétique avant optimisation)
--------------------	---

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
	Réduction des émissions de GES forte	Réduction des consommations d'énergie forte	Aucune incidence notable	Bénéfique à la biodiversité



ENERGIE
LOCALE

AXE C DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES

Fiches actions :

Prioritaire

- Développer l'énergie renouvelable solaire

Secondaire

- Inciter à l'installation d'énergies renouvelables

Axe stratégique	Développer les énergies renouvelables
Action :	Développer les énergies renouvelables solaires

N°	C.1.0
-----------	-------



Pilotage CCPA	
Pilote :	Pôle PCAET (coordination)
Co-pilotes :	Développement économique et Habitat (Fonds d'aide aux énergies renouvelables)

Partenaires
Département de l'Ain (soutien aux études de potentiel), SIEA (éclairage solaire), ACERPA (projet citoyen), CNR (opérateur centrale solaire), ENEDIS (réseau), CCI (visites)

Documents de référence	SNBC, PREPA, <i>SRADEET (en projet)</i>
-------------------------------	---

Contexte et objectifs	<p>La dépense énergétique de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, tous acteurs confondus, s'élève à 220 millions d'euros par an, pour 2550 Gwh consommés par an.</p> <p>93% de l'énergie consommée sur le territoire est importée et n'apporte donc pas de bénéfices locaux. La production énergétique locale renouvelable représente une petite part de la consommation, 15 millions d'euros sont ainsi réinjectés sur le territoire. Les principales énergies valorisées localement sont le bois (68%), la géothermie (16%), l'hydroélectricité (12%) et le solaire thermique et photovoltaïque (4%).</p> <p>Afin de transférer les sources d'approvisionnement vers le local et de réduire les coûts d'approvisionnement pour le territoire, l'énergie solaire est celle que le territoire privilégie. Cette énergie permet également de ne pas artificialiser des sols supplémentaires. L'installation électrique se fera dans la limite des capacités du réseau à absorber l'électricité produite à un coût raisonné, à travailler au cas par cas avec Enedis.</p> <p>Le potentiel atteignable en 2030 pourrait alors passer de 6 à + 67GWh/an produits d'ici 2030, soit une réduction de 4 692t CO2 par an. La CCPA compte 4 centrales solaires existantes ou en projet, sur zones dégradées, ainsi que plusieurs projets d'ombrières photovoltaïques.</p>
------------------------------	--

Description des actions mises en œuvre	<u>Actions existantes :</u> - Accueillir des centrales solaires sur des zones dégradées pour ne pas artificialiser des sols fertiles Projet réalisé à Villebois. Des projets sont en cours à Sainte-Julie et Lagnieu.
	<u>Nouvelles actions :</u> - Mise en place d'un cadastre solaire Cet outil permettra aux habitants du territoire, aux entreprises, administrations et organisations d'évaluer gratuitement et facilement le potentiel solaire de leur toiture, puis de se faire accompagner jusqu'à une installation solaire - Fonds d'aide aux énergies renouvelables (FAER) A destination des particuliers qui mènent des travaux de rénovation énergétique et isolent leur toiture, ils pourront bénéficier d'aides financières pour installer des énergies renouvelables. Ce fonds est accessible via la plateforme de rénovation énergétique. - Inciter à la mise en place d'ombrières solaires sur les parkings La CCI de l'Ain organise des visites de sites exemplaires. L'entreprise K-LINE sur le territoire installe des ombrières solaires. Cet exemple sera par exemple mis en avant pour inciter d'autres structures à équiper leur parking. L'ALEC01 peut accompagner les entreprises sur leurs études de faisabilité solaires (financé par la Région). - Accompagner les projets citoyens d'énergies renouvelables : une association de citoyen pour le développement des énergies renouvelables a été créée dans la Plaine de l'Ain (ACERPA) - Recenser les toits communaux pertinents pour une installation solaire grâce au cadastre solaire - Soutien aux études de potentiel d'énergie renouvelable solaire (mis en place par le Département) - Suivre les possibilités de traitement des panneaux PV en fin de vie sur le territoire

Budget	- Cadastre solaire : 8000€ pour la mise en place du cadastre solaire et l'accompagnement de projets pendant 3 ans - FAER : 50 000€ pour l'installation d'énergies renouvelables des particuliers qui rénovent leur habitat - Budgets partenaires et plateforme de rénovation énergétique : accompagnement des projets énergies renouvelables et des projets citoyens
---------------	--

Calendrier	2019 : mise en place du cadastre solaire
-------------------	--

Indicateurs	- Nombre de visites sur le cadastre solaire (si disponible : nombre et puissance des installations) - Nombre de centrales solaires et puissance installée - Nombre d'ombrières solaires installées et puissance
--------------------	---

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
	Diminution des consommations d'énergie fossile	Diminution des énergies fossiles ou nucléaires	Diminution des émissions résidentielles	Veiller à limiter l'artificialisation des sols

Axe stratégique	Energie locale
Action :	Inciter à l'installation d'énergies renouvelables

N°	C.2.0
-----------	-------

Pilotage CCPA	
Pilote :	Pôles PCAET (coordination) et Habitat (lien plateforme de rénovation énergétique)

Partenaires
GRDF et DDT01 (visites installations EnR), Département de l'Ain (soutien études de potentiel et unités de méthanisation / bois énergie)

Documents de référence	SNBC, PREPA, <i>SRADEET (en projet)</i>
-------------------------------	---

Contexte et objectifs	<p>La dépense énergétique de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, tous acteurs confondus, s'élève à 220 millions d'euros par an, pour 2550 Gwh consommés par an.</p> <p>93% de l'énergie consommée sur le territoire est importée et n'apporte donc pas de bénéfices locaux. La production énergétique locale renouvelable représente une petite part de la consommation, 15 millions d'euros sont ainsi réinjectés sur le territoire. Les principales énergies valorisées localement sont le bois (68%), la géothermie (16%), l'hydroélectricité (12%) et le solaire thermique et photovoltaïque (4%).</p> <p>Le territoire est déjà fortement équipé en microcentrales hydro-électriques. Concernant le bois-énergie, deux communes ont mis en place une chaufferie bois collective.</p> <p>Le but est de transférer les sources d'approvisionnement vers le local et de réduire les coûts d'approvisionnement pour le territoire à travers l'incitation individuelle à installer des énergies renouvelables.</p>
------------------------------	---

Description des actions mises en œuvre	<p><u>Actions existantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement sur les énergies renouvelables via la plateforme de rénovation énergétique (dont chauffage au bois performant) - Soutien aux études de potentiel méthanisation et injection de gaz (porté par le Département) - Soutien du Département de l'Ain aux projets de création d'unités de méthanisation et à la filière bois-énergie <p><u>Nouvelles actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de réunions et visites pour les élus sur les différentes énergies renouvelables (biogaz, solaire, éolien, géothermie, bois-énergie) avec la DDT de l'Ain, ALEC01 et GRDF comme partenaires identifiés. <p>Une attention sera portée à l'intégration paysagère des installations, la performance des installations et l'impact éventuels sur les habitants.</p>
---	--

Budget	<ul style="list-style-type: none"> - Budgets partenaires (Département de l'Ain, DDT de l'Ain, GRDF)
---------------	--

Calendrier	Première visite en 2019 (Méthamoly)
-------------------	-------------------------------------

Indicateurs	- Nombre de réunions ou visites avec les élus sur les énergies renouvelables
--------------------	--

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
	Réduction des émissions liées au transport des déchets et des consommations fossiles	Diminution des énergies fossiles ou nucléaires		



ECONOMIE
CIRCULAIRE

AXE D ECONOMIE CIRCULAIRE

Fiches actions :

Prioritaires

- Valoriser les déchets
- Eviter les déchets
- Faire émerger les projets innovants localement

Axe stratégique	Economie circulaire
Action :	Valoriser les déchets

N°	D.1.0
-----------	-------



Pilotage CCPA	
Pilote :	Pôle environnement / déchets (coordination)
Co-pilotes :	Développement éco. (recyclerie)

Partenaires
Consortium Plainénergie, SMPIPA (mutualisation entre entreprises), Tri'Alpes et la Rénoverie (recyclerie), CCI Ain (accompagnement entreprises)

Documents de référence	SNBC, PREPA, <i>SRADET (en projet)</i>
-------------------------------	--

Contexte et objectifs	<p>Le secteur industriel, qui intègre la gestion des déchets, représente 28% des consommations d'énergie et 33% des émissions de gaz à effet de serre. Valoriser les déchets pour leur donner une deuxième vie représente donc moins de consommations et d'émissions liées à leur transport et gestion. De plus, le potentiel de réduction de consommations et d'émissions de gaz à effet de serre lié à la production et consommation responsable est de 11%.</p>
------------------------------	--

Description des actions mises en œuvre	<p><u>Action existante :</u></p> <p>Accompagnement des entreprises sur l'environnement et le développement durable par la CCI de l'Ain : pré diagnostics (environnement, déchets, flux, éco-conception, énergie, écologie industrielle...) et sensibilisation des entreprises à la réduction des déchets.</p> <p><u>Actions en cours sur 2019 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet PLAINEENERGIE : conversion de déchets non valorisés du territoire en énergie Projet de recherche et première installation industrielle expérimentale de traitement et de conversion énergétique d'une large gamme de déchets résiduels collectés au sein de la CCPA et du PIPA (Parc Industriel de la Plaine de l'Ain) et non valorisés par ailleurs, pour produire du gaz renouvelable injectable à terme dans le réseau de gaz existant. - Accompagnement d'un projet de recyclerie dans la ville d'Ambérieu Etude de potentiel et soutien de la structure porteuse de la recyclerie par l'acquisition d'un local et sa location à tarif réduit pendant la durée des travaux. Les recycleries collectent des biens ou équipements encore en état de fonctionnement mais dont les propriétaires souhaitent se séparer, les remettent en état pour les revendre d'occasion à toute personne qui souhaite leur redonner une seconde vie, ou en récupèrent les matériaux pour l'industrie du recyclage. - Projet d'Ecologie Industrielle Territoriale sur le Parc Industriel (mené par le SMPIPA) Développement du MYCELIUM et recherche de nouvelles synergies entre entreprises
---	--

Budget	<ul style="list-style-type: none"> - Achat du bâtiment pour la recyclerie (ressources : location / achat : 550 000 euros) - Plaine Energie : participation aux études de préfiguration, coût à définir - Budget partenaire (SMPIPA, recrutement 1 ETP)
---------------	---

Calendrier	- 2019 : installation recyclerie, réflexions économie circulaire entre industriels
-------------------	--

Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Tonnage de déchets générés par les déchetteries et évaluation de l'impact en GES et énergie - Nombre d'entreprises impliquées dans le projet d'économie circulaire du Parc Industriel (si possible : évaluation des gains énergétiques, de ressources, d'énergie)
--------------------	--

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
	Réduction des émissions de GES liées au traitement	Réduction des consommations d'énergie liées au traitement	Diminution des Nox liés à la gestion des déchets	

Axe stratégique	Economie circulaire
Action :	Eviter les déchets

N°	D.2.0
-----------	-------



Pilotage CCPA	
Pilote :	Pôle environnement / déchets (coordination)
Co-pilotes :	PCAET (incitations)

Partenaires
CITEO (extension consignes de tri), ORGANOM (éco-événements)

Documents de référence	SNBC, PREPA, <i>SRADEET (en projet)</i>
-------------------------------	---

Contexte et objectifs	<p>Le secteur industriel, qui intègre la gestion des déchets, représente 28% des consommations d'énergie et 33% des émissions de gaz à effet de serre. Eviter les déchets représente donc moins de consommations et d'émissions liées à leur transport et gestion. De plus, le potentiel de réduction de consommations et d'émissions de gaz à effet de serre lié à la production et consommation responsable est de 11%.</p> <p>La CCPA mène déjà plusieurs actions en ce sens à travers la TiOM et le subventionnement des composteurs ménagers.</p> <p>En 2017, les ordures ménagères résiduelles représentaient 184kg / habitant / an. Ce chiffre est réduction chaque année.</p>
------------------------------	---

Description des actions mises en œuvre	<p><u>Actions existantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La TiEOM est déployée sur une partie de la Plaine de l'Ain - Des subventions sont possibles pour l'achat de composteur <p><u>Nouvelles actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Déployer la TiEOM sur tout le territoire La gestion de la TiEOM (Taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères) se fait selon 3 zones géographiques. Elle est effective depuis 2013 sur l'ancien périmètre de la Plaine de l'Ain, et sera harmonisée dès 2022 sur l'ensemble du territoire. L'objectif de la TiEOM est de réduire la quantité de déchets ménagers résiduels en offrant aux habitants la possibilité d'en avoir une répercussion financière. Comme la TEOM, elle comporte une part « dite fixe » basée sur la base de taxe foncière, mais en plus une part « dite incitative » qui dépend du nombre de fois où les bacs sont collectés sur une année. Cela permet de diminuer les tonnes de déchets/habitant. - Continuer à subventionner l'achat de composteur et de récupérateurs d'eau de pluie, l'ouvrir aux écoles, communes et entreprises - Extension de la consigne de tri Réponse à l'appel à projet CITEO pour simplifier le geste de tri et permettre de mieux recycler le plastique - Eco-événements : réduction des déchets (<i>cf fiche E.4</i>)
---	--

Budget	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines pôle Déchets - Subvention pour l'achat de composteur et récupérateurs d'eau de pluie : 3000€/an - Budget partenaire (CITEO)
---------------	---

Calendrier	2021 : Application de la TiEOM sur tout le territoire
-------------------	---

Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de composteurs subventionnés - Kg de déchets /hab/an (si possible : évaluation des gains GES et énergétiques)
--------------------	---

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
	Réduction des émissions de GES liées au traitement	Réduction des consommations d'énergie liées au traitement	Diminution des Nox liés à la gestion des déchets	

Axe stratégique	Economie circulaire
Action :	Faire émerger des projets innovants localement

N°	D.3.0
-----------	-------



Pilotage CCPA	
Pilote :	Pôle environnement / déchets (coordination)
Co-pilotes :	PCAET (incitations)

Partenaires
Département de l'Ain (Agrilocal), Région Auvergne Rhône-Alpes

Documents de référence	SNBC, PREPA, <i>SRADEET (en projet)</i>
-------------------------------	---

Contexte et objectifs	<p>L'économie circulaire peut se définir comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus.</p> <p>Economiser les ressources et diminuer l'impact sur l'environnement des biens et services passe aussi par des projets innovants et nouveaux. La CCPA mène une stratégie de territoire d'accueil pour les expérimentations et souhaite favoriser ces initiatives.</p> <p>Parmi les actions innovantes identifiées, favoriser l'achat local permet de diminuer l'impact du transport et de favoriser l'emploi local. Trouver des alternatives pour la gestion des déchets supprime les impacts négatifs d'une mauvaise gestion (pollution de l'air, dégradation de l'environnement) et favorise le bien-être des personnes.</p> <p>Au global, le potentiel lié à la production et consommation responsable permettrait de diminuer de 11% les consommations et émissions de gaz à effet de serre.</p>
------------------------------	---

Description des actions mises en œuvre	<p><u>Actions existantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Agrilocal (porté par le Département de l'Ain) <p>Cette plateforme a pour but de développer l'approvisionnement de la restauration scolaire en produits locaux et de saison. Le site internet permet à la restauration collective de recourir, grâce à un outil simple d'utilisation, à un approvisionnement de proximité et de contribuer au développement des filières agricoles et agroalimentaires du Département, grâce à une photographie instantanée des producteurs et fournisseurs et de leurs produits, et une procédure simplifiée de commande dans le respect des marchés publics.</p> <p><u>Nouvelles actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation d'un point de vente collectif pour des agriculteurs locaux Le point de vente collectif, localisé à un point de passage important, permettra de faciliter l'approvisionnement des habitants du territoire en produits locaux et de saison. - Organiser du prêt de broyeur pour éviter de brûler des déchets verts Certaines communes prêtent du matériel à leurs administrés pour le traitement des déchets verts afin d'améliorer la qualité de l'air et proposer une alternative à l'interdiction de brûlage. - Expérimenter du transport solidaire vers les déchetteries Pour éviter les décharges sauvages ou faciliter l'accès aux déchetteries pour les personnes en manque de mobilité, des alternatives, comme le transport solidaire, seront expérimentés par les communes volontaires. - Accompagner l'installation d'une recyclerie (cf, fiche D.1)
---	--

Budget	<ul style="list-style-type: none"> - Budget partenaire (Département – Agrilocal) - Point de vente collectif : 28 665€ (terrain), 625K€ (bâtiment) dont 30% de financement via la Région Auvergne Rhône-Alpes (Contrat ambition Région) - Ressources humaines internes (prêt de broyeur, alternatives brûlage déchets)
---------------	--

Calendrier	2021 : Application de la TiEOM sur tout le territoire
-------------------	---

Indicateurs	- Nb de projets innovants menés ou accompagnés et leurs impacts (évalués quantitativement si possible)
--------------------	--

Evaluation	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="padding: 2px;">GES</th> <th style="padding: 2px;">Energie</th> <th style="padding: 2px;">Qualité de l'air</th> <th style="padding: 2px;">Impact environnemental</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 2px;">Diminution des émissions dues au transport lié aux produits locaux</td> <td style="padding: 2px;">Diminution de l'énergie pour le transport lié aux produits locaux</td> <td style="padding: 2px;">Réduction de la pollution de l'air lié aux déchets verts et au transport</td> <td style="padding: 2px;">Diminution de la dégradation de l'environnement. Préservation des ressources naturelles.</td> </tr> </tbody> </table>	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental	Diminution des émissions dues au transport lié aux produits locaux	Diminution de l'énergie pour le transport lié aux produits locaux	Réduction de la pollution de l'air lié aux déchets verts et au transport	Diminution de la dégradation de l'environnement. Préservation des ressources naturelles.
GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental						
Diminution des émissions dues au transport lié aux produits locaux	Diminution de l'énergie pour le transport lié aux produits locaux	Réduction de la pollution de l'air lié aux déchets verts et au transport	Diminution de la dégradation de l'environnement. Préservation des ressources naturelles.						



AXE E ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE & PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ADAPTATION &
PROTECTION

Fiches actions :

Prioritaires

- Préserver la ressource en eau
- Sensibiliser les scolaires
- Végétaliser les villes

Secondaires

- Eco-événements et sensibilisation
- Intégrer les impacts du changement climatique sur l'agriculture

Axe stratégique	Adaptation au changement climatique et protection de l'environnement
Action :	Préserver la ressource en eau

N°	E.1.0
-----------	-------



Pilotage CCPA	
Pilote :	Pôle environnement (coordination)
Co-pilotes :	Pôle PCAET (box climat)

Partenaires
SR3A (délégation SAGE, GEMAPI), DDT01 (exposition risques naturels)

Documents de référence	SNBC, PREPA, <i>SRADET (en projet)</i>
-------------------------------	--

Contexte et objectifs	<p>La diminution des précipitations attendue en raison du changement climatique implique une baisse de la ressource disponible en eau. Le bilan hydrique annuel sur la période 1987-2016 est déjà inférieur (de 122mm à Ambérieu-en-Bugey) par rapport à la période 1954-1986. La disponibilité en eau dans les fleuves est également prévue inférieure de 30% en été en 2050-2060 par rapport à 1980-2011 sur le Rhône à Lagnieu.</p> <p>Cela implique une tension importante sur la ressource en eau, notamment pour la période estivale (les ouvrages hydroélectriques produiront moins d'électricité, le recours à l'irrigation sera plus difficile).</p> <p>Il est donc nécessaire de suivre les plans de gestion de la ressource en eau, d'éduquer les habitants aux gestes pour protéger la ressource en eau et d'expérimenter des techniques pour consommer moins d'eau.</p>
------------------------------	--

Description des actions mises en œuvre	<p><u>Actions existantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Application SAGE et GEMAPI (via le SR3A) - Projet ASIA (cf fiche E.5) - Exposition itinérante "On n'a jamais vu ça" pour sensibiliser sur les risques d'inondations <p><u>Nouvelles actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet de protection de la ressource en eau (porté par la CNR) - Créer une box climat (petit matériel et sensibilisation pour économiser l'eau et l'énergie. La box sera distribuée et installée avec les habitants. - Recommandations aux communes de limiter l'imperméabilisation des sols et de laisser un espace suffisant autour des rivières (débord)
---	--

Budget	<ul style="list-style-type: none"> - Délégation de service public SAGE - Box climat : 10€ - Budgets partenaires (CNR, Département de l'Ain, DDT01)
---------------	---

Calendrier	2020 : distribution des box climat
-------------------	------------------------------------

Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de box installés et évaluation des impacts sur la diminution des consommations d'eau - Nombre d'arrêtés préfectoraux liés à la sécheresse
--------------------	---

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
	Risque d'émissions de gaz et polluants liées aux eaux stagnantes			Limitation forte de la consommation et pollution des eaux

Axe stratégique	Adaptation au changement climatique et protection de l'environnement
Action :	Sensibiliser les scolaires à la protection de l'environnement

N°	E.2.0
-----------	-------



Pilotage CCPA	
Pilote :	Pôle PCAET (coordination)
Co-pilotes :	

Partenaires
Département de l'Ain et ALEC01 (challenge anti-gaspi), ECO CO2 (watty à l'école), ATMO (sensibilisation)

Documents de référence	SNBC, PREPA, <i>SRADET (en projet)</i>
-------------------------------	--

Contexte et objectifs	<p>Afin de sensibiliser tous les publics aux économies d'énergie, et notamment les plus jeunes pour qu'ils adoptent tôt de saines habitudes, des actions de sensibilisation au sein des écoles sont mises en place avec des volets différents : biodiversité, connaissance de la nature, énergie, alimentation... Certains projets peuvent impliquer l'école entière et l'accompagner à réduire les consommations d'énergie ou impacts négatifs sur l'environnement.</p> <p>Le potentiel lié à la production et consommation responsable est de 11% de réduction des consommations et émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, la sensibilisation des jeunes générations aux gestes économiques, au mécanisme de stockage de carbone dans le sol et à la consommation locale responsable est une action à mener.</p>
------------------------------	---

Description des actions mises en œuvre	<p><u>Actions existantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Challenge anti-gaspi dans les collèges (porté par le Département de l'Ain et ALEC01) - Formation d'associations pour sensibiliser dans les écoles à la qualité de l'air (ATMO). Il existe par ailleurs une obligation réglementaire pour garantir une bonne qualité de l'air intérieur dans les écoles.
	<p><u>Nouvelles actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Eduquer les écoliers aux économies d'énergies et accompagner les établissements scolaires à réduire leurs consommations d'énergie Via le programme « Watty à l'école », mis en place par ECO CO2, la CCPA permet des animations récurrentes pendant deux années scolaires dans 20 classes d'écoles primaires du territoire. - Développer les « éco-écoles » sur le territoire Le programme éco-école propose une méthodologie pour déployer efficacement le développement durable dans les écoles. Deux écoles seront accompagnées pendant un an pour obtenir le label Eco-écoles, et des événements seront proposés sur le territoire pour encourager et former d'autres établissements pour rejoindre ce programme.

Budget	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation dans les écoles : 18 000€ en 2019-2020-2021 - Accompagnement des éco-écoles : 9 500€ sur 2019-2020 - Budgets partenaires (Département de l'Ain, ATMO)
---------------	---

Calendrier	Septembre 2019 : sensibilisation dans les écoles et accompagnement d'éco-écoles
-------------------	---

Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de classes / d'écoles dans le dispositif et d'élèves sensibilisés Si possible, quantification des réductions de consommation d'énergie des écoles
--------------------	---

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
	Diminution des émissions de GES	Diminution des consommations d'énergie	Diminution des émissions de polluants	Limite les consommations d'eau

Axe stratégique	Adaptation au changement climatique et protection de l'environnement
Action :	Végétaliser les villes

N°	E.3.0
-----------	-------



Pilotage CCPA	
Pilote :	Pôle PCAET (coordination)
Co-pilotes :	

Partenaires
Département de l'Ain (Plan Nature et Gestion des espaces naturels sensibles)

Documents de référence	SNBC, PREPA, <i>SRADET (en projet)</i>
-------------------------------	--

Contexte et objectifs	<p>La Plaine de l'Ain a la chance de compter cinq sites Natura 2000 (Dombes, Steppes de la Valbonne, Milieux alluviaux et aquatiques du fleuve Rhône de Jons à Anthon, Basse Vallée de l'Ain – Confluence Ain-Rhône, Milieux remarquables du bas Bugéy), ainsi que plusieurs zones humides. Ces milieux écologiques sont à préserver.</p> <p>Dans les villes, l'utilisation de matériaux biosourcés permet de stocker 1500 tCO₂/an. Augmenter ces matériaux permet d'augmenter le stockage de carbone dans les sols. En 2012, les stocks de carbone dans les sols de la CCPA s'élevaient à 209 teqCO₂/ha, pour moitié grâce aux forêts et 36% via les cultures.</p> <p>Par ailleurs, augmenter la végétation est une demande en milieu urbain et permet de stocker du carbone et donc de compenser localement une partie des émissions de gaz à effet de serre résiduelles. Ces actions de végétalisation permettront aussi de rendre le sol poreux pour absorber de l'eau, de développer la biodiversité, de réduire les îlots de chaleur, et d'influer sur la qualité de l'air. Les actions de végétalisation peuvent entrer dans le cadre des trames vertes et bleues, ou bien créer des corridors écologiques.</p> <p>1km de haie bocagère stocke entre 0,5 et 0,9 tonnes de CO₂ par an (sol et végétation). Sur une hypothèse de création de 20km de haies, ce sont entre 10 et 18 eqtCO₂ stockés en plus en 2030.</p>
------------------------------	---

Description des actions mises en œuvre	<p><u>Actions existantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - ACMUTEP Le projet d'Accélérateur de Mutations de l'Espace Public aura pour but d'expérimenter des solutions innovantes sur l'espace public de demain, notamment le retour attendu de la nature en ville. Les solutions étudiées par ACMUTEP pourront également être expérimentées dans les communes de la CCPA. - Plan Nature et Gestion des espaces naturels sensibles par le Département de l'Ain <p><u>Nouvelles actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Planter des haies Lancement d'une concertation et campagne de plantation de haies sur le territoire. Les haies ont un rôle de séquestration du carbone dans la biomasse et les sols et atténuent les variations de température. Le bois issu des haies peut également être valorisé dans une utilisation locale de bois-énergie. - Guider les communes L'accompagnement a pour but de proposer d'harmoniser un % d'espaces verts minimum et de classer les haies et arbres à protéger dans les PLU. Ces actions pourraient créer ou renforcer des corridors écologiques. Le but est aussi de prendre en compte une gestion locale des déchets verts et les végétaux allergisants (pour limiter les risques et améliorer la santé de la population), et favoriser les essences locales et diversifiées. Un accompagnement sur l'utilisation de matériaux biosourcés pourra aussi être proposé. - Encourager dans les communes la location ou le prêt de broyeurs de végétaux pour éviter le brûlage de déchets verts <p><u>Préconisations :</u> Eviter ou limiter l'artificialisation des sols et les rendre le plus perméable possible. Eviter l'artificialisation des sols en zone inondables. Diversifier les peuplements.</p>
---	--

Budget	<ul style="list-style-type: none"> - Budget partenaires (Département de l'Ain) - Coordination et animation des réunions pour développer les haies : 4000 euros - Ingénierie interne
---------------	--

Calendrier	<p>2019 : réunion publique sur le projet de plantation de haies</p> <p>2021 : réunion avec les communes sur la végétalisation dans les PLU</p>
-------------------	--

Indicateurs	- Nombre de mètres de haies plantées (si possible, évaluation du stockage de carbone)
--------------------	---

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
	Absorption de gaz à effet de serre résiduel		Influence sur la qualité de l'air	Développement des habitats (biodiversité)

Axe stratégique	Adaptation au changement climatique et protection de l'environnement
Action :	Sensibilisation événementielle

N°	E.4.0
-----------	-------

Pilotage CCPA	
Pilote :	Pôle PCAET (coordination)
Co-pilotes :	Pôle Sport & loisirs (accompagnement)

Partenaires
Organom et ALEC01 (éco-événements), ATMO (exposition)

Documents de référence	SNBC, PREPA, <i>SRADET (en projet)</i>
-------------------------------	--

Contexte et objectifs	<p>Les événements sont à la fois créateurs de potentiels déchets ou pollutions, et une occasion de sensibiliser des publics.</p> <p>Le potentiel lié à la production et consommation responsable est de 11% de réduction des consommations et émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Ainsi, il est important de sensibiliser les habitants en profitant d'événements organisés aux gestes économiques, au mécanisme de stockage de carbone dans le sol, à la consommation locale responsable, à éviter les déchets...</p>
------------------------------	--

Description des actions mises en œuvre	<u>Actions existantes :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Prêt d'éco-cup pour les événements par la CCPA La communauté de communes prête des verres consignés et réutilisables pour les événements du territoire afin de limiter les déchets plastiques. - Exposition « L'air à la loupe » ATMO Auvergne Rhône Alpes a créé une exposition sur la qualité de l'air et le changement climatique. Les panneaux de l'exposition peuvent être mis à disposition lors d'événements pour sensibiliser.
	<u>Nouvelles actions :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Charte éco-événement Proposer aux événements subventionnés par la CCPA ou les communes de signer une charte d'éco-engagement de l'événement. La charte s'accompagnera de conseils et contacts utiles pour gérer l'événement de manière responsable. - Accompagner les éco événements (via ORGANOM et ALEC01) ORGANOM soutient les événements éco-responsables par la subvention de la location et lavage de gobelets réutilisables, la mise à disposition de corbeilles bi-flux, en proposant un accompagnement par l'ALEC01 ou Artemacs, et en partageant les bonnes pratiques. Les organisateurs d'événement peuvent candidater pour être accompagnés gratuitement par l'ALEC01.

Budget	<ul style="list-style-type: none"> - Budget communication PCAET (5000 euros) - Budgets partenaires (ORGANOM, ATMO)
---------------	--

Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - 2020 : Proposition d'une charte éco-événement
-------------------	---

Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'expositions de sensibilisation (en jour) - Nombre d'événements ayant signé la charte éco-responsable
--------------------	--

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
	Diminution des GES liés aux événements	Diminution des consommations d'énergie liées aux événements	Sensibilisation à la qualité de l'air et amélioration	Réduction des déchets abandonnés en plein air

Axe stratégique	Adaptation au changement climatique et protection de l'environnement
Action :	Intégrer les impacts du changement climatique sur l'agriculture

N°	E.5.0
-----------	-------

Pilotage CCPA	
Pilote :	Pôle Environnement (coordination)
Co-pilotes :	Pôle développement économique (en lien avec les agriculteurs)

Partenaires
Région Auvergne Rhône-Alpes (soutien intempéries), Chambre d'agriculture de l'Ain et Département de l'Ain (Plan Nature, projet ASIA), SR3A (MAEC)

Documents de référence	SNBC, PREPA, <i>SRADET (en projet)</i>
-------------------------------	--

Contexte et objectifs	<p>Les prairies et les cultures permettent de stocker du carbone dans les sols, c'est un rôle crucial. Par ailleurs, l'agriculture est responsable de 12% des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, de 28% des particules fines (PM10) et 97% des émissions d'ammoniac, lui-même responsable de la formation d'aérosols.</p> <p>De plus, les surfaces irriguées sur le territoire sont importantes, notamment en Plaine, alors que le diagnostic du PCAET indique une diminution de précipitations et un bilan hydrique en baisse depuis 50 ans et pour les années à venir (par exemple, la baisse attendue du débit du Rhône à Lagnieu en 2050-2060 en été est de -30% par rapport à la période 1980-2011). Des conflits d'usage de la ressource en eau pourraient être plus importants.</p> <p>Enfin, le changement climatique (hausse des températures, canicules, stress hydrique) pourrait correspondre à une migration des espèces animales et végétales de 100km vers le nord ce qui pourrait déstabiliser les équilibres actuels.</p> <p>Les parasites et espèces invasives notamment s'adaptent plus vite à l'environnement ou préfèrent des environnements plus chauds et pourraient être nuisibles pour l'agriculture. Il est donc nécessaire d'étudier l'adaptation des cultures agricoles à cette transformation du climat, préserver la ressource en eau et lutter contre les espèces invasives.</p>
------------------------------	---

Description des actions mises en œuvre	<p><u>Actions existantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesures agro-environnementales et climatiques (porté par le SR3A) Le SR3A propose aux agriculteurs volontaires de contractualiser des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sont destinées à promouvoir des pratiques agricoles innovantes et respectueuses des enjeux environnementaux spécifiques au territoire sur lequel elles sont proposées. Sur la base du volontariat, l'agriculteur s'engage à respecter un cahier des charges sur une durée de 5 ans, en échange d'une compensation financière annuelle dont le montant varie selon le type de MAEC souscrit et la surface engagée. Les mesures mises en place visent à préserver la qualité de l'eau, préserver la biodiversité en zone Natura 2000, et préserver la biodiversité et aider au maintien de l'activité pastorale sur le piémont du Bugey. - Projet ASIA (porté par le Département) Substitution des prélèvements agricoles dans la nappe déficitaire de l'Ain (4 millions m³ /an) via la suppression de 46 puits d'irrigation - Soutenir les vignobles face aux intempéries (porté par la Région) - Soutien aux organisations de lutte contre l'ambrosie et les frelons asiatiques sur le territoire de la Plaine de l'Ain (pour limiter les risques et améliorer la santé de la population) <p><u>Nouvelles actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffuser les études existantes sur l'adaptation de l'agriculture au changement climatique dans la région et le Département - Plantation de haies bocagères et préservation des zones humides (Plan Nature du Département de l'Ain) <i>et cf fiche E.3</i> Les actions de végétalisation peuvent entrer dans le cadre des trames vertes et bleues, ou bien créer des corridors écologiques.
---	---

Budget	<ul style="list-style-type: none"> - Budgets partenaires - Subvention association française d'étude des ambrosies pour comptage de pollen : 3000€ - Subvention Groupement de Défense Sanitaire (GDS) de l'Ain pour la destruction de nids de frelons asiatiques
---------------	--

Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - 2019 : projets déjà en cours
-------------------	--

Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de signalements Ambrosie sur le site dédié
--------------------	---

Evaluation	GES	Energie	Qualité de l'air	Impact environnemental
			Diminution des émissions de polluants atmosphériques liés aux activités agricole	Lutte contre l'ambrosie et les nuisibles

MISE EN ŒUVRE ET EVALUATION

Pilotage des actions

Les actions sont mises en œuvre ou coordonnées par le service pilote au sein de la CCPA. Ce sont eux qui ont une connaissance profonde du sujet et qui échangent quotidiennement avec les différents acteurs. Un ou plusieurs services supports peuvent être désignés en soutien à l'action ou sur certains points spécifiques. Un Vice-Président de la communauté de communes est en charge du suivi du PCAET avec un agent de la collectivité. Ils s'assurent du suivi des actions et de l'ambition fixée et animent la politique du PCAET.

Evaluation des actions

Lors de réunions annuelles en trimestrielles entre services, un point PCAET est à l'ordre du jour pour une meilleure coordination. Elle se fait également informellement au jour le jour entre les agents de la collectivité.

Chaque début d'année, au moment des reportings annuels et du rapport d'activité de la collectivité, chaque service pilote, accompagné par l'animateur PCAET, établit un suivi d'avancement des actions et complète les indicateurs définis dans la fiche action.

Amendements des actions

Chaque année, les fiches actions pourront être amendées selon l'avancement des actions et de potentiels nouveaux projets en lien avec l'action. Dans ce cas, la codification de la fiche action change en remplaçant le dernier chiffre du n du N° de fiche par $n+1$. Ainsi, par exemple, après amendement, la fiche « A.1.0 » devient « A.1.1 ». Le nom de la personne qui amende la fiche action est également inscrit. Les anciennes versions de fiches sont conservées.

Gouvernance : le Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage du PCAET, composé de conseillers communautaires volontaires et de partenaires du PCAET, peut également proposer des amendements. Le Comité de Pilotage valide l'ensemble des amendements.

Le Comité de Pilotage est réuni une fois par an, sauf réunion exceptionnelle. Les indicateurs annuels et l'avancée des actions leurs sont présentés, afin de suivre l'atteinte des objectifs fixés. Ces avancées sont également comparées avec l'Evaluation Environnementale Stratégique pour s'assurer des impacts neutres ou positifs des actions.